

Compte-rendu de la réunion du Conseil Local de Développement Durable n°15

Mardi 10 octobre 2017 – 19h/21h – Hôtel de Ville

1 / Liste des présents

Membres du CLDD

Collège « Elus »

- **M. Jean-Paul FAUCONNET** : Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics et au Cadre de vie – Représentant du maire pour l'A21 et le CLDD, président d'honneur du CLDD
- **Mme Ninette SMADJA** : Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21 - Présidente du CLDD
- **M. Pierre-Olivier CAREL** : Conseiller municipal, 2^{ème} vice-président du CLDD

Absent excusé : **M. Jean-Pierre BOYER**, Adjoint au Maire délégué au développement durable et au quartier du Pré-Gentil, 1^{er} vice-président du CLDD

Elue invitée pour cette séance du CLDD

- **Mme Patricia VAVASSORI** : Conseillère Municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du futur parc du Plateau d'Avron

Collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

- Monsieur BERTOLO Maxime
- Monsieur BOURGERON Marc
- Monsieur François CHEVALLIER
- Madame Manon COTIN
- Madame Francine COULOMBEL
- Monsieur Jack DRIFFORT
- Monsieur Alain FLE
- Madame Gisèle FOUGERES
- Monsieur Gérard GARNIER

- Monsieur Jean-Claude GERARD
- Madame Isabelle HOLLEBECQ
- Monsieur Pierre JEAN
- Monsieur Michel JOURDAIN
- Monsieur Guy MACHAUD
- Monsieur Michel MAZELINE
- Monsieur William PACINI
- Monsieur Jean-Noël ROULLEAU
- Madame Lydia SAUNOIS
- Madame Ann SIMPSON
- Monsieur Olivier TERNY
- Monsieur Frank THOMAS
- Monsieur Charles VAVASSORI
- Madame Chloé VAVASSORI
- Madame Catherine VENTURA
- Madame Alaa ZITOUNE

Services de la Ville De Rosny-sous-Bois :

- Julie BESCO, Chargée de mission Agenda 21 – Mission développement durable
- Clémentine CIRIGNANO, Responsable Etudes et Opérations Urbaines, Direction Urbanisme et Habitat

Atelier Cepage (mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre) :

- Mme CADIOU, Paysagiste Atelier CEPAGE
- M. ROSSIER, Paysagiste Atelier CEPAGE

Cabinet Auxilia :

- Kévin PAMART, Chef de projet

Absences :

15 absents dont 6 excusés

2 / **Ordre du jour**

A/ Mot de bienvenue

B/ Renouvellement des membres du collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

C/ Présentation du diagnostic et des propositions d'aménagement du futur parc du plateau d'Avron

D/ Echanges

3 / Renouveaulement du collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

3.1. Constitution du CLDD

Le CLDD a été créé en 2012 jusqu'à la fin du mandat municipal en 2014. Renouvelé après les élections municipales, le collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire » est renouvelé tous les 3 ans.

Le renouvellement des membres est en cours et certains nouveaux membres sont déjà présents. Pour cette nouvelle session, deux nouveautés font leur apparition dans le recrutement des membres de ce collège :

- Cinq habitants de Rosny-sous-Bois sur candidature spontanée ;
- Cinq habitants désignés par tirage au sort sur la liste électorale parmi les personnes ayant pu voter pour la 1ère fois en 2017.

Les autres membres du collège renouvelé sont :

- Deux représentants désignés par leurs pairs, pour chaque conseil de quartier ;
- Deux représentants désignés par leurs pairs pour le conseil citoyen ;
- Vingt représentants des acteurs locaux issus du monde associatif, économique, éducatif et culturel.

3.2. Rappel des rôles du CLDD

Le CLDD a vocation à s'exprimer suivant une approche prospective et constructive sur les sujets d'intérêt communal en rapport avec le développement durable, et plus particulièrement à participer au suivi de l'Agenda 21. Il exerce un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du territoire.

Il s'agit d'une instance consultative, réunie tous les trimestres, afin d'œuvrer pour une diffusion du développement durable dans les politiques communales, mais également entre les citoyens.

Chaque fois que possible, le CLDD travaille sur des sujets pour lesquels les décisions ne sont pas encore prises par l'équipe municipale.

4 / Présentation du diagnostic et des propositions d'aménagement du futur parc du plateau d'Avron

Rappel de quelques données clés du site du Parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois par Mme Vavassori, Conseillère Municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du futur parc du Plateau d'Avron.

Contexte :

Le site du plateau d'Avron, de 76,5 hectares dans sa totalité et de 26,3 hectares sur sa partie rosnéenne (y compris Stade Letessier), s'inscrit dans le plan vert régional d'Île-de-France de la corniche des forts de l'Est. Le SDRIF (schéma directeur régional d'Île-de-France) adopté le 25 septembre 2008 a repéré l'ensemble comme espace vert à créer.

Il fait l'objet de divers périmètres de protection, attestant de sa forte dimension environnementale :

- Inventaire ZNIEFF
- Arrêtés de Biotope (sur Neuilly-Plaisance)
- Espace Naturel Sensible
- Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale au titre de la directive « Oiseaux » appartenant au site Natura 2000 « sites de Seine-Saint-Denis »).

Présentation des enjeux du site et des premières pistes d'aménagement par le maître d'œuvre, l'Atelier CEPAGE

L'atelier CEPAGE rappelle que le site recèle une grande biodiversité qu'il appartient au projet de préserver. Les principaux atouts concernent les milieux ouverts (prairies) parsemés de buissons qui accueillent notamment des oiseaux nicheurs au sol et des oiseaux de zones buissonnantes. Les zones humides avec leur mare sont également précieuses.

Les contraintes de cet espace sont également développées concernant à la fois, le sous-sol (anciennes carrières remblayées), quelques petites zones polluées et une ligne haute-tension qui traverse le site.

Notons que le sous-sol a été exploité comme carrière de gypse dans le passé. Aujourd'hui le site a été comblé et est relativement bien sécurisé. Certains secteurs nécessitent cependant une attention particulière pour pouvoir ouvrir le parc au public en toute sécurité, notamment au niveau des chemins. Les contraintes de devoir mettre des géogrilles sous tous les chemins émanent de l'IGC (Inspection Générale des Carrières) et la commune a l'obligation d'y répondre favorablement.

Si l'on ne fait rien, le site va cependant se refermer et les mares s'assécher. Il va donc perdre sa biodiversité. Certains batraciens ont déjà des difficultés pour se reproduire, les mares pouvant s'assécher dès le printemps, en période de reproduction.

Le projet vise donc à conserver et étendre les richesses écologiques du site tout en l'ouvrant au public. Il est prévu que le réseau de mares soit étendu. Une prairie centrale, non accessible au public pourrait être entretenue par le pâturage d'animaux (écopâturage) par exemple en lien avec la ferme pédagogique voisine. Pour que les promeneurs puissent profiter de ce site, de petits équipements de découverte de la nature sont envisagés (pontons, passerelle perchée, panneaux d'interprétation). Des aires de jeux, plaines de détente et divers petits équipements

sont proposés proches des entrées et sans dénaturer le caractère du site et ce, dans les zones les moins « sensibles » écologiquement.

5 / Echanges

M. Vavassori, membre du CLDD, qui connaît bien le site, présente le contexte géographique de l'endroit.

MOBILITE DANS LE PARC

- Un accès vélo d'Est en Ouest et du Nord vers le sud dans le parc ou aux abords du parc est souhaité. Des abris vélos éclairés et sécurisés seraient bienvenus aux abords du parc.
- ➔ La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre travaillent sur cette hypothèse. Il est envisagé un axe Est-Ouest ouvert aux vélos. Le reste du site ne serait pas accessible aux vélos car il est difficile de faire la différence avec les VTT, activité peu compatible avec la préservation des milieux (dégâts importants sur la végétation).
- ➔ Concernant l'axe Nord Sud, la ville réfléchit à la création d'une circulation douce (uniquement pour piétons et cycles), mais cette transversale ne fait pas partie du projet de Parc pour le moment.
- La possibilité d'avoir une passerelle qui permettrait d'accéder au parc côté Neuilly-Plaisance de façon douce en passant par-dessus la route est suggérée. La ville indique réfléchir sur le sujet en partenariat avec Neuilly-Plaisance. La difficulté est que le site n'est pas comblé côté Neuilly Plaisance pour réaliser ce projet et que l'opération est coûteuse. Cet équipement ne fait pas partie directement du projet de Parc.

USAGES ET CONFLITS D'USAGES

- Pour certains présents, il est très important de ne pas déranger la faune, comme cela a été mentionné. Des observatoires où l'on peut voir sans déranger seraient bienvenus.
- ➔ Le maître d'œuvre évoque la difficulté de créer du bâti fermé dans un espace public, sans avoir de dégradations importantes et sans générer des difficultés de gestion pour la commune par la suite. La promenade circulaire, avec un centre sanctuarisé, permettra de protéger la faune.
- Le parc n'est pas destiné à devenir un espace sportif, il s'agira avant tout d'un espace de promenade, même s'il pourra être utilisé par des sportifs (jogging, quelques agrès sportifs, etc.). La perspective d'avoir un site comme cela pour faire du jogging est très appréciée par plusieurs participants.

- Il est demandé si la flore existante, avec ses orchidées, sera bien préservée.
- ➔ L'Atelier CEPAGE explique que c'est justement un des objectifs du projet que de préserver ces plantes liées aux prairies. L'idée est de renforcer les milieux ouverts où ces plantes pourront s'épanouir.
- La question de l'accès aux chiens dans le parc est évoquée. Le maître d'œuvre indique qu'il est nécessaire que les chiens soient tenus en laisse dans un site naturel car sinon ils font trop de dégâts sur la faune.
- ➔ Pour l'élue, Mme Vavassori, il est indispensable de toute façon que les chiens soient tenus en laisse, ne serait-ce que par respect des autres promeneurs qui peuvent être incommodés par ces animaux (peur, allergie, hygiène...). Cette mesure ne génère pas de remarque spécifique et semble admise par l'assistance.
- ➔ Pas de préconisation quant à la nécessité de mettre ou non un caniparc dans le parc pour « compenser ». Certains font remarquer que le gazon entre les stades et les serres fait aujourd'hui office de caniparc.

OBSERVATIONS GENERALES SUR LE SITE ET LE PROJET

- Concernant les points hauts imaginés, certains estiment que, même si des vues panoramiques ne seraient pas possibles depuis ces points, cela reste intéressant pour avoir une vue sur le site naturel lui-même. Cela permettrait d'observer la faune et surtout de faire des photos. La hauteur à envisager devra être étudiée.
- Un photographe amateur indique qu'un Hibou grand-duc aurait été vu par des ornithologues du Département sur le site. Ceci est une bonne nouvelle, si c'est confirmé, pour l'Atelier CEPAGE. L'information sera vérifiée.
- Certains indiquent que ce parc est attendu avec impatience. Les parcs ont été très importants pour eux durant leur enfance (Parc des Guilands, Parc des Beaumonts).
- La perspective de pouvoir avoir un site comme cela pour faire du jogging ou se promener est très appréciée par plusieurs participants.

EQUIPEMENTS

- Concernant les toilettes sèches, certains estiment qu'il en faudrait aux trois entrées. Compte tenu des coûts, la ville indique qu'un équipement ou deux seront positionnés.
- Il faudra veiller à bien les répartir par rapport aux accès.
- Les avis sont partagés concernant les petits équipements de fitness.

- Certains estiment qu'ils doivent plutôt être positionnés vers le stade. Les jeunes présents pensent au contraire que ces équipements auraient bien leur place à l'entrée, au sein du parc. Ces derniers insistent sur la dimension publique de ces équipements qui les rendent plus accessibles aux jeunes au budget serré que les salles de sport.
- Par ailleurs, ces équipements sportifs contribueraient à renforcer le sentiment de sécurité sur le parc.

LE PARC PENDANT LA NUIT

- Les avis sont partagés concernant la fermeture ou pas du site, pendant la nuit.
- Il est admis qu'un éclairage n'est pas nécessaire (également pour ne pas perturber l'écosystème en place). Il est indiqué par la maîtrise d'œuvre qu'une grille sera posée, au moins pour pouvoir fermer le site en cas de danger (tempête par exemple). Aujourd'hui, la décision n'est pas prise concernant la possible fermeture du parc la nuit. L'équipement en place permettra d'adapter cela avec le temps et une période expérimentale pourrait être proposée en fonction des volontés de la municipalité.

PRISE EN COMPTE DES SOLS

- Selon certains membres, des risques de pollution subsistent sur certaines parcelles.
- ➔ Le maître d'œuvre indique qu'une étude sur ces éventuelles poches résiduelles est en cours.
- Selon certains membres, la pose de géogrille est une préconisation très sévère au regard des comblements, qui ont été effectués correctement.
- ➔ La ville indique, comme précisé précédemment, qu'elle est obligée de respecter en cela les préconisations de l'inspection générale des Carrières qui est rencontrée régulièrement à propos du projet.

6 / Calendrier

Mme Vavassori, Conseillère Municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du futur parc du Plateau d'Avron, présente le calendrier d'aménagement du parc et de la concertation.

- Cette réunion du CLDD fait suite à un premier atelier participatif avec les associations.

- Un second atelier participatif avec les associations aura lieu le 26 octobre prochain.
- Une réunion publique devrait être annoncée prochainement.
- Elle sera accompagnée d'une exposition à la Maison des projets.

L'année 2018 sera consacrée à la réalisation et à l'instruction des dossiers réglementaires.

Une première tranche de travaux sur le foncier appartenant à la ville verra le jour en 2019.

7 / Prochain rendez-vous

Prochaine réunion du CLDD : date à fixer (décembre ou janvier)

Thème possible : plan vélos ou plan propreté